



## Règlement intérieur du club

### Article 1 – Fonctionnement du club

Le club est affilié à la Fédération française de tennis de table sous le numéro 12850037. Les décisions sur le fonctionnement du club et l'organisation sont faites par les membres du bureau. L'objectif du club est de développer et favoriser la pratique du sport tout en respectant le rythme de chacun.

### Article 2 – Adhésion

Toutes les personnes peuvent s'inscrire au club. Une personne est adhérente si son dossier d'inscription est complet. Pour cela il doit comprendre :

- le règlement de la licence
- le règlement de la bourriche
- le bordereau de demande de licence 20-2 et 20-2-2
- le coupon réponse au questionnaire de santé 20-10
- le certificat médical pour les nouveaux licenciés 20-9

Le règlement par chèque est conseillé. Le coupon sport est accepté et une réduction de 10% sera appliquée à partir de 3 licences.

**Le règlement de la bourriche est obligatoire.** Avec un maximum de 2 carnets par famille. Celle-ci est réalisée lors du tournoi gentleman au mois de décembre. Les billets vous seront remis 2 mois avant le tournoi.

Si des pièces sont manquantes, l'inscription ne pourra être faite.

Des dates d'inscriptions seront proposées et une date limite de retour sera demandée.

**Le licencié ne pourra commencer les entraînements que si son dossier est complet.**

**Seul un joueur ayant une licence traditionnelle peut participer aux compétitions.** S'il a une licence promotionnelle il devra s'acquitter de la différence de prix avec la licence traditionnelle pour pouvoir participer à la compétition. Sauf si la demande de changement est une demande du club.

**Les licences jeunes seront automatiquement en licence traditionnelle.**

## Article 3 – Certificat médical

Un certificat médical de moins d'un an est **obligatoire** pour les nouvelles demandes de licences et il sera valable pour 3 ans.

Pour les renouvellements de licences, il faut un certificat de moins de 3 ans. Vous devez remplir le questionnaire de santé, et nous rendre le coupon réponse avec le dossier d'inscription. Vous devez être en mesure de répondre « non » aux questions.

**Si ce n'est pas le cas ou si vous avez un doute vous devez consulter votre médecin pour avoir un avis médical.**

**Dans tout les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit dans le questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité du club ou de la fédération.**

## Article 3 – Entraînements

Les entraînements débuteront fin août début septembre. Les groupes seront faits en fonction des inscriptions reçues et en fonction des âges et niveau.

Des modifications pourront être apportées en début de saison à la demande de l'entraîneur.

**Le joueur ayant rendu son inscriptions après la date limite ne sera pas prioritaire pour la constitution des groupes. Et son inscription sera prise en fonction des places restantes.**

Les horaires seront communiquées par mail au moins une semaine avant le début des entraînements.

Les entraînements ont lieu dans la salle de tennis de table du complexe sportif.

Les parents veilleront à ce que les enfants aient une tenue adaptée. (Short, tee-shirt et raquette).

Les entraînements sont assurés par un entraîneur ou des bénévoles du club. **Nous vous demandons d'accompagner votre enfant à la salle pour vous assurer de la présence d'un responsable.** Lors de la fin de la séance vous devez venir le chercher également dans la salle.

Les responsables ne peuvent assurer la surveillance des enfants en dehors des horaires.

Vous devez respecter les horaires de début et de fin des séances.

Vous devez prévenir suffisamment tôt en cas d'absence.

Les parents doivent communiquer avec l'entraîneur, le coach ou les dirigeants.

## Article 4 – Compétitions

Les joueurs ayant une licence traditionnelle peuvent participer aux compétitions.

### 4.1 - Championnat seniors

Les équipes pour le championnat seniors seront réalisées par les membres du bureau en fonction des effectifs et des objectifs du club. Elles seront réalisées en début d'année et pourront être modifiées en Janvier en fonction des résultats de la première phase.

Chaque joueur participant au championnat seniors s'engage à être présent sur tous les matchs de la phase ou s'engage à prévenir son capitaine d'équipe au début de la saison en cas d'absence.

Le capitaine d'équipe se réserve le droit de suspendre (en accord avec le président) un joueur sur un ou plusieurs matchs s'il juge ses absences répétitives ou tardives.

**Chaque joueur jouant le dimanche matin doit participer financièrement au « casse croûte ». Le prix est de 2€ et le paiement se fera le dimanche matin du match. Le capitaine s'assurera d'avoir la totalité. Les parents des joueurs veilleront à donner à leurs enfants ce qu'il faut avant le match.**

## 4.2 - Championnat jeunes

Le club engage des équipes jeunes en fonction de l'effectif et de la disponibilité des joueurs. Un coach sera affecté à chaque équipe. Il composera l'équipe puis en informera les joueurs et les parents. Il assurera les déplacements le samedi après-midi.

## 4.3 – Critérium Fédéral

Pour y participer les joueurs juniors et seniors doivent s'acquitter du montant de l'inscription avec la licence. Le montant est de 10€.

Pour les autres catégories, le montant de l'inscription est compris dans la licence. Pour s'inscrire il faut avoir fait une année de tennis de table auparavant.

**Les joueurs doivent s'assurer de pouvoir participer à au moins 3 épreuves sur les 4 possibles.**

## 4.4 – Compétitions individuelles

Vous serez informé des compétitions par mail quelques semaines avant pour pouvoir vous inscrire.

Toute inscription faite après le délai ne sera pas prise en compte.

Les dates des compétitions seront communiquées en début de saison sur le calendrier.

En cas d'absence le joueur doit en informer le responsable de la compétition au plus vite.

**Les licenciés seniors se doivent d'accompagner les joueurs pour le coaching et l'encadrement sur au moins une compétition. En cas d'indisponibilité ils devront se faire remplacer par un autre joueur et avertir le responsable de la compétition.**

## Article 5 – Matériel

Les joueurs doivent respecter le matériel mis à leur disposition (balles, tables, séparations, raquettes, marqueurs de points etc...).

Les maillots sont prêtés par le club en début de saison. Chaque joueur doit en prendre soin pour toute la saison. Il doit être rendu propre et en bon état en cas de non-renouvellement de licence.

Si vous le détérioriez le club pourra vous demander un remboursement de celui-ci.

Vous pouvez demander un changement de taille en cours de saison, nous procéderons à celui ci en fonction des tailles disponibles et nous vous demanderons de rendre le votre.

**Lors des matchs les joueurs doivent porter le maillot du club et doivent porter un short.**

Si vous désirez commander du matériel vous devez vous rapprocher auprès du responsable des commandes. Vous pourrez bénéficier de tarifs remisés.

**A la fin des entraînements et des matchs, tous les joueurs doivent s'assurer du rangement de la salle. Ramassage de toutes les balles, remise en place des tables et séparations.**

Dans la salle, il est interdit d'accéder aux surfaces de jeu avec des chaussures de ville ou les chaussure avec lesquelles vous êtes venu de l'extérieur.

Vous pouvez jouer avec des chaussures de sport ou spécialisées pour les sports de salle.

## Article 6 – Comportement

Les adhérents doivent avoir un comportement exemplaire. Ils s'engagent à respecter les autres joueurs, les entraîneurs, les coaches, les adversaires, les parents etc...

Les joueurs doivent être fair-play, ne doivent pas tricher et ne doivent pas être violents.

Chaque joueur doit maîtriser son langage.

Ils doivent être maîtres d'eux même en toutes circonstances.

Ils ne doivent pas quitter le match ou la séance d'entraînement sans autorisation.

## Article 7 – Déplacements

Les déplacements aux compétitions seront assurés par les parents de joueurs. Ils seront désignés à tour de rôle par le responsable de la compétition.

Ils doivent s'assurer d'être en règle avec leur assurance automobile et s'engagent auprès des autres parents à la prudence et à respecter le code de la route.

**Le club ne pourra être tenu responsable des éventuelles conséquences des déplacements.**

Les déplacements aux compétitions se feront à partir de la salle de tennis de table à Chavagnes en Paillers.

Les personnes assurant le transport se chargeront de ramener les enfants à domicile où dans un lieu définit préalablement.

**Les joueurs doivent être à l'heure de la convocation préalablement envoyée.**

## Article 8 – Assurance et blessures

Une assurance est comprise avec la licence à condition de l'avoir accepté lors du remplissage du bordereau de demande de licence.

Le prix est de 0,18€ mais est déjà compris dans le prix de la licence que nous vous proposons.

Vous pouvez prendre une assurance complémentaire, (Bronze-Argent-Or) dans ce cas vous devez faire un chèque en plus de la licence.

En cas de blessure lors de l'entraînement l'entraîneur prendra les mesures nécessaires. Et se chargera de prévenir les parents ensuite.

## Article 9 – Manifestations

Au cours de l'année, le club organise des manifestations. Les parents et les joueurs seront sollicités afin d'y participer. Vous serez informés quelques temps avant les manifestations.

## Article 10 – Formation

Le club s'engage à former et aider les personnes qui le souhaitent (formation d'entraîneur, d'arbitre etc...)

Le financement des formations pourra pris en charge totalement ou partiellement par le club.

## Article 11 – Droit à l'image

Tout joueur licencié autorise le club à prendre des photos/vidéos lors des matchs ou manifestations et à les diffuser sur le site internet, les réseaux sociaux ou dans la presse.

**Dans le cas contraire il doit en informer par écrit le club en nous fournissant le document disponible sur le site internet ou en cliquant [ICI](#).**

## Article 12 – Sanction

Le bureau se réserve le droit de sanctionner un joueur dont le comportement porterait atteinte à l'image du club. Le bureau pourra s'entretenir avec la personne si nécessaire avant toute prise de décision pouvant aller jusqu'à la radiation totale ou partielle.

## Article 13 – Acceptation du règlement

**La signature de la licence entraîne l'acceptation du règlement. Pour les mineurs la signature engage les responsables légaux de l'enfant.**